

# SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES



La subvention Prévention des risques ergonomiques est une aide financière qui est versée **à toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.**

L'objectif est de réduire l'exposition aux risques liés à des contraintes physiques marquées.

Subvention à hauteur de :

**70%**

du total HT de l'investissement en matériels  
• subvention minimum : 1 000 €, soit un investissement minimum de 1 429 € HT  
• plafond fixé à 25 000 €  
(plusieurs demandes possibles)



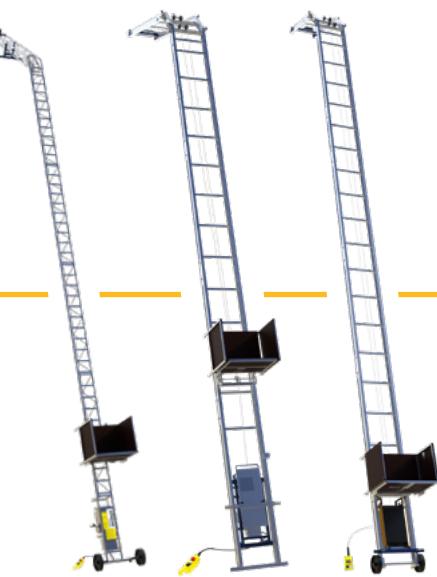
La subvention permet de financer des équipements neufs commandés et livrés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.



## Quels matériels sont éligibles ?

- le monte-matériaux APACHE
- le monte-matériaux NEVADA
- le monte-matériaux MONTANA

Retrouvez nos produits dans notre [TOPAXESS#1](#)



Contactez votre représentant commercial pour plus de précisions.

Vos clients peuvent aussi se renseigner sur les critères d'éligibilité sur le site [Ameli](#) ou auprès de leur Caisse d'Assurance maladie. Demande de réservation via [net-entreprises.fr](#)